

Avis d'arrêt des prises de jeu et résiliation du règlement du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé « MISSION PATRIMOINE »

Article 1

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « MISSION PATRIMOINE » pour lesquelles s'appliquent le règlement du jeu de La Française des jeux accessible par internet dénommé « MISSION PATRIMOINE » fait le 28 juin 2022, sont arrêtées en principe dans la journée du mercredi 28 décembre 2022. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr

Par conséquent, le règlement du jeu « MISSION PATRIMOINE » fait le 28 juin 2022, est résilié à compter du 29 décembre 2022.

Fait le 29 novembre 2022,

Par délégation de la Présidente directrice
générale de La Française des jeux

Charles Lantieri